



Bonne rentrée !

LE PETIT ÉCOLIER CASSIPONTIN

ANNÉE SCOLAIRE
2023-2024

www.ville-pontducasse.fr

C'EST LA REPRISE DE L'ÉCOLE !

Cette nouvelle année scolaire connaîtra un fonctionnement semblable aux précédentes bien que trois nouveaux enseignants s'installent dans nos écoles : M. Jouve et Mme Turro en élémentaire et Mme Roux en maternelle. Nous leur souhaitons la bienvenue à Pont-du-Casse.

Pour tous les élèves inscrits préalablement auprès de la mairie, l'organisation de leur temps périscolaire reste inchangée.

Les familles gèrent au quotidien la réservation et le paiement des repas en ligne via la plateforme du logiciel et quand une difficulté survient, s'assurent avant 8h15, **auprès de la mairie** de la possibilité de prise en charge de l'enfant.

⚠️ Aucun enfant ne pourra être pris en charge par un agent municipal sur les temps périscolaires (cantine, garderie ou CLAE) si l'inscription préalable n'a pas été réalisée.

A retenir : Aux horaires d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h45, Mme Karine De Brito (tél: 06 79 27 69 01) est votre interlocutrice pour vous renseigner et vous informer.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La collectivité construit, aménage et entretient les bâtiments des écoles. Elle organise les temps périscolaires, la cantine et met à disposition du personnel ATSEM pendant les temps scolaires dans les classes maternelles.

La commune est le principal contributeur au fonctionnement des écoles :

- pour l'achat des fournitures données à vos enfants (cahiers, fichiers, ramettes de papier, peintures, stylos, colle.....)
- pour les manifestations de Noël.
- pour les sorties de fin d'année.
- pour la prise en charge des transports de sorties pédagogiques durant l'année.
- pour la prise en charge de 50% du ramassage scolaire facturé 80€ par l'Agglomération d'Agen,
- pour l'achat ponctuel de manuels ou de méthodes d'apprentissage à l'élémentaire, de matériels ou jeux collectifs à la maternelle .
- Pour tous les achats de matériel informatique dans les écoles.
- pour les animations pédagogiques (auteurs, illustrateurs, théâtre, musiciens...)

En 2022 la collectivité a consacré, recettes déduites :

- **542 785€ au fonctionnement des écoles**
- **117 573€ à la cantine**
- **Soit 1971€ par élève**

Bonne rentrée à vous tous !

2023/2024

TEMPS SCOLAIRE

ÉCOLE MATERNELLE

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7h30-8h35	TEMPS PERISCOLAIRE			
8h35-8h45	Prise en charge des élèves par les enseignants			
8h45-12h	TEMPS D'ENSEIGNEMENT			
12h-13h20	REPAS/TEMPS PERISCOLAIRE			
13h20-13h30	Prise en charge des élèves par les enseignants			
13h30-16h15	TEMPS D'ENSEIGNEMENT			
16h15-18h30	CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole)			

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7h30-8h30	TEMPS PERISCOLAIRE			
8h30-8h40	Prise en charge des élèves par les enseignants			
8h40-12h	TEMPS D'ENSEIGNEMENT			
12h-13h25	REPAS/TEMPS PERISCOLAIRE			
13h25-13h35	Prise en charge des élèves par les enseignants			
13h35-16h15	TEMPS D'ENSEIGNEMENT			
16h15-18h30	CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole)			



ÉCOLE MATERNELLE

5 classes

Directrice : Mme GUELF
Déchargée : lundi
Ecole Jean Villemin
Tél : 05.53.67.94.47
Ecole du Bourg
Tél : 05.53.67.96.30

mail :
ec.mat.pont.du.casse@ac-bordeaux.fr

École Villemin

Petite section : Mme BROUAT
Moyenne section : Mme GUELF
Grande section : Mme ROUX

École Bourg

Petite-moyenne section :
Mme CANIVENQ
Moyenne-grande section :
Mme GRANDVAL

- L'école maternelle de Pont-du-Casse accueille les enfants sur deux sites Bourg et Villemin.
- Le personnel municipal qui évolue dans les écoles maternelles sur le temps scolaire est diplômé ATSEM.

Ses missions :

- propreté, hygiène
- action quotidienne éducative
- être associé aux projets d'école, de classe
- aide aux enseignants
- service de repas
- animation des activités périscolaires.

2023/2024

École Villemin

CP : Mme MADIER/ Mme GUILLOT

CP : Mme LAGARDE

CE1 : Mme SAILLANT

CE1/CE2 : Mme BLANC

École Bourg

CE2 : Mme TURRO

CE2 : M. JOUVE

CM1: Mme TEISSIER

CM1/CM2 : Mme DIBERT

CM2 : Mme ARRIEUX



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

9 classes

Directrice : Mme MADIER

Déchargée : jeudi et vendredi

École Jean Villemin

Tél : 05.53.67.96.61

École du Bourg

Tél : 05.53.67.96.28

Mail :

ec.elem.pont.du.casse@ac-bordeaux.fr

CANTINE SCOLAIRE

La commune maintient le bénéfice des tarifs « sociaux » dans le cadre de l'appel à projet gouvernemental.

Le prix réel d'un repas à la cantine scolaire, toutes charges comprises, est de 7,40€.

Le gouvernement a mis en place en 2021 une mesure d'aide financière à destination des communes afin de les inciter à baisser le tarif des repas cantine en dessous de 1 € pour les quotients les plus bas et permettre ainsi au plus grand nombre d'élèves de bénéficier d'un repas complet et équilibré. La commune de Pont-du-Casse s'est portée candidate et reste lauréate du dispositif pour l'année scolaire 2023-2024.

Cette année 2023-2024, les tarifs cantine **pour les Cassipontins uniquement** adoptés par le Conseil Municipal restent fortement réduits au bénéfice des parents et fixés comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL (QF)	ENFANTS COMMUNE	ENFANTS HORS COMMUNE Tarif unique	ADULTES Tarif unique
QF < 700 €	0,75 €	6,00 €	6.80 €
700 € ≤ QF ≤ 1 400 €	1,00 €		
QF > 1 400€	2,20 €		

CANTINE SCOLAIRE :

Un logiciel de gestion permet la réservation et le paiement d'avance des repas. Lien vers le site : <https://parents.logiciel-enfance.fr/pontducasse>

Les repas doivent être réservés et payés d'avance

- soit directement sur la plateforme
- soit en mairie
- la réservation pour le repas du jour peut être modifiée jusqu'à 8h15.



Au-delà de cet horaire, tout repas réservé sera facturé.
Un enfant ne pourra manger à la cantine que si son repas est réservé.

TEMPS PERISCOLAIRE

Un forfait mensuel est appliqué sur le temps périscolaire selon le quotient familial, dégressif en fonction du nombre d'enfants. La gestion (réservation + paiement) se fait directement sur la plateforme. Il sera facturé à la fin de chaque période et un mail en avertira les parents. Ils pourront payer directement sur la plateforme par carte bancaire ou en mairie par chèque, carte bancaire ou CESU.

	QF < 700€		700 ≤ QF ≤ 1400€		QF > 1400€	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Enfant n°1	11,45€	20,15 €	13,55 €	22,40 €	15,75 €	24,60 €
Enfant n°2	5,90 €	10,20 €	6,95 €	11,25 €	8,10 €	12,80 €
Enfant n°3	3,50 €	5,90 €	3,50 €	5,90 €	3,50 €	5,90 €
Enfant n°4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

TEMPS PERISCOLAIRE

lundi, mardi, jeudi, vendredi

o ELEMENTAIRE :

- o De **7h30 à 8h30** : accueil CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole) sur chaque site élémentaire Villemin et Bourg.
- o De **12h à 13h25** : sur chaque site élémentaire au moment du repas.
- o De **16h15 à 18h30** sur chaque site élémentaire : CLAE
 - Activités diverses proposées aux groupes d'enfants par des animateurs. Ce projet a reçu l'agrément des instances administratives (inspection académique, Préfecture).
- o Le choix des activités se fait pour le trimestre
- o L'enfant peut être récupéré avant 16h30 ou après 17h10.

o MATERNELLE :

- o De **7h30 à 8h35** : accueil CLAE sur chaque site maternelle Villemin et Bourg
- o De **12h à 13h20** : sur chaque site maternelle au moment du repas.
- o De **16h15 à 18h30** sur chaque site maternelle : CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole) : plusieurs groupes d'activités encadrés par des ATSEM ou animateurs.

❖ Contacts :

Directeur périscolaire	07 67 24 22 04
Coordinatrice mairie (Karine De Brito)	06 79 27 69 01
Secrétariat de mairie	05 53 67 96 41

accueil@ville-pontducasse.fr

mairie.periscolaire@ville-pontducasse.fr

○ RAMASSAGE SCOLAIRE MATERNELLE/ÉLÉMENTAIRE :

- Les enfants de maternelle et d'élémentaire peuvent être pris en charge par le ramassage scolaire qui s'effectue avec un accompagnateur.
- Les inscriptions s'effectuent au secrétariat de mairie toute l'année.
- Se munir du livret de famille, d'une photo de l'élève et d'un justificatif de domicile.
- L'Agglomération d'Agen qui gère cette compétence depuis septembre 2013, applique pour cette année un tarif de 80€ par enfant. **La municipalité prendra en charge 50%** (soit 40€) de cette dépense. Ainsi, l'abonnement annuel pour le transport scolaire s'élèvera à 40€ par enfant.

PASS'ÉCOLIER

Une aide de 50% du coût de la licence ou de l'adhésion, par an et par enfant, plafonnée à 30€ est attribuée pour le financement d'activités de loisirs dans une association de la commune y compris l'école municipale de musique et la piscine.

Le jeune bénéficiaire doit habiter et être scolarisé à Pont-du-Casse (pour les élèves de maternelle et d'élémentaire).

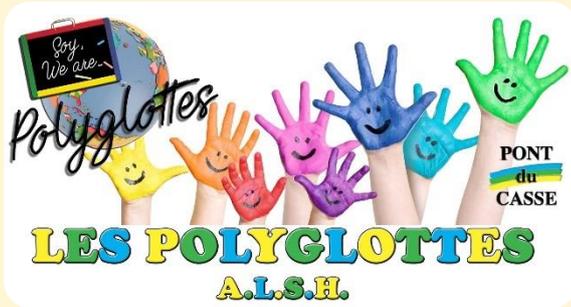
Ce dispositif sera maintenu cette année encore aux collégiens résidant sur la commune.

Les pass'écologistes seront disponibles à l'accueil de la Mairie **du 4 septembre jusqu'au 20 octobre 2023.**

Prenez dès à présent contact avec la mairie (tél. : **05.53.67.96.41**)



2023/2024



CENTRE DE LOISIRS MULTILINGUE (3/6ans)

Les enfants sont accueillis par le directeur et les animateurs bilingues dans les locaux de l'école maternelle du Bourg.

- Le mercredi de 7h30 à 18h30
- Durant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Inscriptions :

Tel : 07.67.24.22.04

Mail : ALSH : alsh.polyglottes@gmail.com

Association « Soy we are Polyglottes » :
soyweare.polyglottes@gmail.com



ACCUEIL DE LOISIRS DE SAINT FERRÉOL

LE MERCREDI

ET LES VACANCES SCOLAIRES

- L'ALSH accueille les enfants de 3 à 15 ans de 8h à 18h30 les mercredis et de 8h à 18h durant les vacances scolaires.
- Une garderie gratuite pour les cassipontins est assurée par le personnel communal de 7h30 à 8h30 dans les locaux de l'école élémentaire de Villemin.
- La commune assure gratuitement le transport des enfants des écoles vers l'ALSH, uniquement le matin (pas de retour le soir).
- Pendant les vacances de Noël, l'accueil des enfants se fait directement sur le site de l'ALSH à Saint Ferréol.



ALSH de SAINT FERREOL

Inscriptions :

Tél. : 05.53.96.43.39

Mail : alijpa@gmail.com

Site :

<https://www.centredeloisirsdesaintferreol.fr>

GARDERIE SAINT FERREOL

Inscriptions :

Mairie de Pont-du-Casse

Tél. : 05.53.67.96.41

Vacances scolaires :

- *du 21 octobre au 5 novembre 2023*
- *du 23 décembre 2023 au 8 janvier 2024*
- *du 17 février au 3 mars 2024*
- *du 13 avril au 28 avril 2024*
- *Fin des classes : 6 juillet 2024*



CONTACTS :

MAIRIE : 05.53.67.96.41

ÉCOLE MATERNELLE : 05.53.67.94.47 - 05.53.67.96.30

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : 05.53.67.96.61 - 05.53.67.96.28

ALSH ST FERRÉOL : 05.53.96.43.39

LES POLYGLOTTES : 07.67.24.22.04

